

COMMUNE DE PEYROLE

Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du 11 juin 2020

L'an deux mille vingt et le onze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Richard BRUNEAU

Présents : 15

Sont présents: Richard BRUNEAU, Alain CAMALET, Gwénaél GRANGER, Roland FOULON, Didier BURATTO, Christophe BOUTES, Emmanuel CAVAILLES, Hervé DESSENNE, Georges GEERAERT, Geneviève IMART, Gilles LACROIX, Nathalie RAMOS, Florian RAPOSO, Séverine ROJO, Pascal TARROUX

Votants: 15

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Didier BURATTO

Objet: Désignation des délégués communaux au Syndicat d'adduction d'Eau Potable du Gaillacois - 2020 014

Monsieur Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois pour la désignation des délégués communaux.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Alain CAMALET domicilié 15 Rue du Lac a été désigné comme délégué titulaire et Monsieur Pascal TARROUX domicilié 9 Bis Rue des Aigrettes 81 310 PEYROLEa été désigné délégué suppléant

Objet: Désignation des délégués au SIVU Parisot-Peyrole - 2020 015

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner sept délégués titulaires pour le SIVU Parisot-Peyrole.

Après en avoir délibéré ont été nommés délégués titulaires Messieurs Richard BRUNEAU, Alain CAMALET, Gwénaél GRANGER, Roland FOULON, Hervé DESSENNE, Mesdames Nathalie RAMOS et Geneviève IMART pour représenter notre commune au sein du Syndicat.

Objet: Fixation des indemnités de fonction des Elus - 2020 016

Vu les articles L2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le régime indemnitaire des élus. Ces indemnités sont votées dans la limite d'un taux maximal en référence à l'indice brut 1027 et variant selon la taille de la commune. La taille de la commune se situant dans la tranche de 500 à 999 habitants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de verser à Monsieur le Maire une indemnité au taux de 19% de l'indice brute 1027,
- Décide de verser aux 4 Adjointes une indemnité au taux de 6,4% de l'indice brut 1027.

Ces indemnités sont accordées à Monsieur Richard BRUNEAU Maire, Monsieur Alain CAMALET 1er Adjoint, Monsieur Gwénaél GRANGER 2ème Adjoint, Monsieur Roland FOULON 3ème Adjoint et Monsieur Didier BURATTO 4 ème Adjoint à compter de leur élection et de leur installation. Elles sont versées mensuellement.

Objet: Vote des taxes - 2020 017

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que comme chaque année, il y a lieu de se prononcer sur le taux des impôts locaux.

Après consultation, le Conseil Municipal se propose pour un produit fiscal attendu de 160 113 €

Pour atteindre cette somme, la commission finances propose les les taux suivants :

- Taxe Foncière (bâti)	21.10%
- Taxe Foncière (Non bâti)	70.00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité, ces taux d'imposition identiques à l'année dernière pour l'année 2020 et comme annoncé pendant la période électorale.

Objet: Constitution des Commissions - 2020 018

NOM COMMISSION	DELEGUES
TRAVAUX Entretien Courant	Richard BRUNEAU-Didier BURATTO-Pascal TARROUX-Alain CAMALET Hervé DESSENNE
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	Richard BRUNEAU-Didier BURATTO-Roland FOULON-Séverine ROJO- Emmanuel CAVAILLES-Gilles LACROIX- Florian RAPOSO
APPELS D'OFFRES Titulaires	Richard BRUNEAU- Didier BURATTO- Séverine ROJO- Alain CAMALET
Suppléants	Roland FOULON-Pascal TARROUX-Geneviève IMART- Georges GEERAERT
FINANCES	Richard BRUNEAU- Didier BURATTO- Gwenaël GRANGER- Emmanuel CAVAILLES-Geneviève IMART-Nathalie RAMOS
AIDE SOCIALE ADMR	Gwenaël GRANGER- Emmanuel CAVAILLES-Nathalie RAMOS- Geneviève IMART-Alain CAMALET
COMMUNICATIONS	Séverine ROJO-Nathalie RAMOS Gwenaël GRANGER- Roland FOULON Richard BRUNEAU- Gwenaël GRANGER-Christophe BOUTES
LISTE ELECTORALE	Richard BRUNEAU-Roland FOULON
ASSOCIATION SPORTSLOISIRS FETES	Christophe BOUTES-Florian RAPOSO-Geneviève IMART- Georges GEERAERT
SALLE DES FETES LOGEMENTS	Georges GEERAERT-Séverine CAPELLE-Gilles LACROIX-Hervé DESSENNE
SYNDICAT ELECTRIFICATION SDET	Alain CAMALET- Christophe BOUTES
SYNDICAT DE L'EAU	Alain CAMALET- Pascal TARROUX

SIVU (PEYROLE/PARISOT) ECOLE ET PERISCOLAIRE COMMISSION SCOLAIRE	Richard BRUNEAU- Alain CAMALET- Gwenaël GRANGER- Nathalie RAMOS- Roland FOULON-Geneviève IMART-Hervé DESSENNE Richard BRUNEAU-Roland FOULON Gwenaël GRANGER-Nathalie RAMOS
SYNDICAT AGEDI Aurillac Gestion Développement Informatique	Didier BURATTO
Petite Enfance –Crèche Référénts	Roland FOULON-Nathalie RAMOS-Geneviève IMART
COMMISSION DEFENSE Préfecture Plan Communal de Sauvegarde	Geneviève IMART-Gilles LACROIX- Richard BRUNEAU
SECURITE ROUTIERE	Georges GEERAERT- Roland FOULON-Alain CAMALET- Gwenaël GRANGER –Christophe BOUTES

Objet: Vote des subventions - 2020 019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse des subventions aux associations communales ou intercommunales.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L21-21-29 et 23-21-1. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame le Maire,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, , Décide de verser aux associations pour l'exercice 2020 les subventions suivantes :

NOMS	MONTANT
- Repas service des 4 cantons	150€
- Génération Mouvement Parsot-Peyrole	100€
- ADMR	500€
- Pompiers Lisle sur Tarn	100€
- Entente Sportive Rugby Montans-Peyrole-Cadalen	200€
- Anciens Combattants	50€
- Comité des Fêtes	550€
- Association sportive du collège Lisle sur Tarn	100€
- Association CASA SPORT GYM	150€
- Association des parents d'élèves	130€
- Coopérative scolaire	150€

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget de l'exercice 2020.

Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

Indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif conformément aux dispositions de la loi N°92-125 du 6 Février 92.

Pour bénéficier de ces différentes subventions, les diverses associations devront fournir à Monsieur le Maire, le compte rendu de l'assemblée générale avec le résultat financier et le budget prévisionnel..

Site informatique de la Mairie

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que lors de la campagne électorale il avait été proposé de mettre en place un site informatique. Messieurs Gwenaél GRANGER et Roland FOULON ont présenté un devis de 303.87€ au nom de Monsieur Guillaume BARTHE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, accepte ce devis et donne pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces utiles pour la réalisation de ce site.

Questions diverses

Monsieur Georges GEERAERT Conseiller, demande que la convocation du Conseil Municipal soit affichée au panneau d'affichage du Pas de Peyrole comme à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire
Richard BRUNEAU